

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 11 décembre 2014 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 5 décembre 2014 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mme Nathalie HERBAUX, MM. Eric DESREUMAUX, Riquier WILLOQUET, Mmes Dong NGUYEN-RODRIGUEZ, Aurélie VERNIER

Absentes excusées (ayant donné pouvoir) : Mme Karine BOPPE (à M. Riquier WILLOQUET), Mme Martine FOULON (à Mme Nathalie HERBAUX)

Absents excusés : M. Alexandre MEZIERE, M. Dominique SERGENT, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT, Mme Delphine BERNADAT

N° 14-7-41

Intercommunalité

SIVOM Alliance Nord-Ouest

Convention de mise à disposition à titre
gratuit des infrastructures de génie civil

Autorisation de signature

Rapport de M. le Maire,

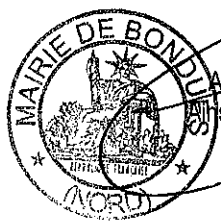
Le SIVOM Alliance Nord-Ouest, dans le cadre de sa compétence réseaux câblés, gère des infrastructures de génie civil constituées notamment de fourreaux et de chambres de tirages situées sur son territoire.

Les communes du SIVOM utilisent ou sont amenées à utiliser ces infrastructures notamment pour l'interconnexion de leurs bâtiments ou pour la mise en place de réseaux de vidéoprotection.

Ces infrastructures ont également vocation à être utilisées par des opérateurs de communications électroniques. Aussi, afin d'optimiser celles-ci, le SIVOM Alliance Nord-Ouest souhaite mettre en œuvre des règles d'utilisation partagée.

Ceci étant exposé, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'adopter les termes de la convention ci-jointe par laquelle le SIVOM Alliance Nord-Ouest met à disposition des communes membres ses infrastructures de génie civil, à titre gratuit, pour une durée de 20 ans renouvelable tacitement et selon les règles d'utilisation qui y sont prévues ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire